

DEPARTEMENT
DU NORD

COMMUNAUTE
DE
COMMUNES



Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le - 3 JUL. 2019 SLO

ID : 059-245900758-20190627-2019_06_27_9-DE

Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 27 juin 2019 à 19h00

Le 27 juin 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye à partir du point 4, Mme Catherine Goedebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Moufflin, M Michel Dupas, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, Mme Nathalie Debaisieux, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, M. Joël Duyck, M Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Frankie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

Avaient procuration: M. Claude Beve, procuration à Mme Pascale Algoet
Mme Monique Evrard, procuration à M. Philippe Mahieu
M. Jean-Philippe Boonaert, procuration à Mme Nathalie Debaisieux
Mme Bénédicte Brouard procuration à M. Jacques Hurlus
Mme Sophie Caron, procuration à M. Philippe Kujawa
Mme Agnès Grammont, procuration à M. Pierre-Luc Ravet

Etaient excusés Mme Marie-Angèle Delommez,
Mme Anna Di Penta
M. Jacques Parent

Secrétaire de séance Mme Anne Decoster

Finances: Création d'un emploi permanent et modification du tableau des effectifs

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il est proposé aux membres du Conseil la création d'un poste de responsable du Droit des Sols, chargé de mission logement, aménagement de l'espace et accueil des gens du voyage

Il s'agit d'un emploi permanent à temps complet, grade attaché territorial, catégorie A

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Vu la délibération du 7 février 2019 relative à la modification du tableau des effectifs ;

Vu le projet de délibération présenté ce jour relatif à la création d'un poste de chargé de mission, et sous réserve de l'approbation de celui-ci ;

- 1) Il est proposé la création de trois postes d'attaché (catégorie A) ;
- 2) La délibération du 7 février 2019 ayant acté la suppression du poste de technicien paramédical de classe normale (B) suite à la nomination de l'agent sur le grade de technicien paramédical de classe supérieure, il est proposé d'actualiser le tableau des effectifs en ramenant à deux le nombre de postes sur ce grade (conformément à la délibération du 8 décembre 2016), un autre agent occupant le second.

- 3) Le décret n° 2017-902 du 09/05/2017 constitue une étape de la revalorisation des caractères socio-éducatif de la filière sociale de la fonction publique territoriale prévue du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et de l'avenir de la fonction publique.

A compter du 1er février 2019, le nouveau cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de catégorie A.

Il est proposé, dans ce cadre, d'actualiser le tableau des effectifs en actualisant la catégorie d'emploi (A) des agents concernés ainsi que l'intitulé du nouveau grade.

Envoyé en préfecture le 02/07/2019
 Reçu en préfecture le 02/07/2019
 Affiché le
 ID : 059-245900758-20190627-2019_06_27_9-DE

Intitulé du poste	Postes ouverts au 7 février 2019	propositions de modifications pour le Conseil communautaire du 27 juin 2019	propositions de postes ouverts à compter du Conseil communautaire du 27 juin 2019
Filière administrative			
Attaché hors classe (A)	1	0	1
Attaché territorial (A)	3	+3	6
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe (B)	1	0	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (B)	1	0	1
Rédacteur territorial (B)	5	0	5
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (C)	5	0	5
Adjoint administratif (C)	5	0	5
Filière technique			
Adjoint technique principal 2ème classe	3	0	3
Adjoint technique (C)	4	0	4
Filière sportive et animation			
Adjoint d'animation (C)	1	0	1
Filière médico sociale			
Conseiller socio-éducatif (A)	1	0	1
Educateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe (A)	2	0	2
Technicien paramédical de classe supérieure (B)	1	+1 (régularisation Le poste ayant été ouvert par délibération du 8/12/2016)	2
Autres cadres d'emploi			
Emploi fonctionnel de direction :	1	0	1
Emploi fonctionnel DGS 40000-80000	1	0	1

C'est la date effective de nomination de l'agent dans le nouveau poste qui ouvre celui-ci et ferme automatiquement l'ancien – fermeture qui fera l'objet d'une actualisation du tableau des effectifs lors du Conseil communautaire qui suivra cette nomination ;

Sous réserve d'une recherche infructueuse de candidats statutaires, la collectivité pourra être amenée à recruter un contractuel. Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (37 voix pour) la proposition ci-dessus

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX

